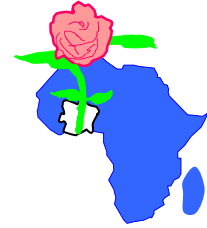


FRONT POPULAIRE IVOIRIEN

SECRETARIAT GENERAL



SECRETARIAT NATIONAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

ET DES PRISONNIERS POLITIQUES

RAPPORT N° 1- 2017 :

20 janvier

**Interrogations sur la
cohésion nationale**

2017

Michel K. GBAGBO

FRONT POPULAIRE IVOIRIEN

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT NATIONAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

ET DES PRISONNIERS POLITIQUES

**RAPPORT N° 1-2017 : INTERROGATIONS SUR LA COHESION
NATIONALE**

20 janvier 2017

Michel K. GBAGBO

Table des matières

Introduction	5
Chapitre I : Situation des prisonniers politiques en 2016	6
1.1. Provenance des données présentées	6
1.2. Les prisonniers politiques	6
1.3. Répartition des prisonniers politiques en 2016 par lieu de détention	7
Chapitre II : Aperçu général de la situation des prisonniers politiques en janvier 2017	9
2.1. Précisions	9
2.2. Aperçu général	9
Chapitre III : Répartition des personnalités politiques enfermées en janvier 2017	10
3.1. Répartition des personnalités par catégorie et lieu de détention	10
3.2. Commentaires	11
Chapitre IV : Répartition des prisonniers politiques en janvier 2017	12
4.1. Prisonniers politiques par catégorie et lieu de détention	12
4.2. Analyse des données	13
4.3. Répartition selon le statut judiciaire	15
4.4. Répartition selon le statut judiciaire et les dates de mandat de dépôt	16
Conclusion	19

Liste des tableaux et graphiques

TABLEAUX

Tableau n° I : Prisonniers politiques en 2016	7
Tableau n° II : Répartition par catégorie et lieu de détention de personnalités	1 0
Tableau n° III : Répartition par catégorie et lieu de détention des prisonniers politiques	13
Tableau n° IV : Répartition par catégorie et statut judiciaire - 20 janvier 2017	1 5
Tableau n° V : Répartition par mandat de dépôt et par statut judiciaire	1 6

GRAPHIQUES

Graphique n° I : Effectif par lieu de détention	14
Graphique n° II : Effectif par catégorie	14

INTRODUCTION

Conformément à la politique du Secrétariat National en charge des Prisonniers Politiques et de la Réforme Pénitentiaire du F.P.I. – Front Populaire Ivoirien – ce premier Rapport de l’année 2017 est produit pour donner les informations utiles sur la situation des Droits de l’Homme en Côte d’Ivoire, notamment en ce qui concerne les prisonniers politiques.

Le lecteur disposera de tableaux dont les contenus seront analysés afin de lui donner un meilleur aperçu de la situation.

Le document comporte quatre parties. La première apporte des précisions sur la situation antérieure à janvier 2017 et le climat politique délétère en Côte d’Ivoire. La seconde offre un aperçu général sur la situation des prisonniers politiques en janvier 2017. La troisième présente le cas de personnalités civiles ou militaires proches de l’ancien régime. A partir de tableaux, la quatrième détaille les répartitions des détenus politiques par catégorie (civile ou militaire), lieu de détention (treize sites sont répertoriés) et date de mandat de dépôt.

La Conclusion amène des remarques en vue de l’amélioration de la cohésion sociale et de la réconciliation, si mises à mal en Côte d’Ivoire depuis l’accession de Monsieur Ouattara au pouvoir en 2011.

CHAPITRE 1

Situation des prisonniers politiques en 2016

1.1. Provenance des données présentées

En Côte d'Ivoire, des données indépendantes et publiques sur la situation des prisonniers politiques sont régulièrement produites par le Secrétariat National chargé des Prisonniers Politiques et de la Réforme Pénitentiaire du Front Populaire Ivoirien (F.P.I.).

Les deux derniers Rapports de l'année 2016 indiquent que globalement, le nombre de ces prisonniers officiellement comptabilisés dépasse le chiffre de 200 personnes ; soit 241 personnes (dont deux femmes) au 30 mars 2016 et 225 personnes au 20 septembre 2016.

Les annexes ne sont pas publiées.

Le tableau simplifié ci-dessous présente la situation de ces détenus d'opinion pour les mois de mars et de septembre 2016 selon leur catégorie et leur lieu de détention.

Les données sont toujours issues de renseignements collectés auprès des familles, des associations de la société civile et des détenus eux-mêmes.

1.2. Les prisonniers politiques

Il importe de retenir que ces prisonniers, contrairement au discours institutionnel sur la question, ne doivent pas être considérés comme des prisonniers de droit commun. Selon notre opinion, il s'agit bien de **prisonniers politiques** que le pouvoir autoritaire de Monsieur Ouattara tient en otage afin de faire pression sur les organisations politiques de l'opposition représentative, sur les associations de la société civile et sur les citoyens.

Ces pressions s'exercent dans un contexte de violence politique continue, semblant souvent impliquer, comme dans le cas du massacre de plus de 200 personnes civiles réfugiées dans le camp de Nahibly, en 2012, des membres des pouvoirs publics et des forces de l'ordre.

La violence exercée par les pouvoirs publics vise également à éteindre l'expression pluraliste : le quotidien d'opposition "La voix originale" écopait ainsi le 19 octobre 2016 d'une suspension de 15 parutions et le 6 décembre, à la veille des élections législatives, d'une seconde suspension de 26 parutions.

Le même quotidien se voyait remettre dans la même période une mise en demeure de la part du C.N.P. (Conseil National de la Presse), pour avoir écrit qu'il existe des "prisonniers politiques" en Côte d'Ivoire.

Selon nous, il faut entendre par "prisonniers politiques" « ...la catégorie de prisonniers qui sont considérés comme tels par l'Administration ivoirienne elle-même du fait de leurs opinions politiques supposées et dont l'incarcération est liée à des activités politiques avérées ou présumées. Le nom courant qui leur est attribué est celui de prisonniers "pro-Gbagbo". Le concept ne recouvre certes pas de réalité juridique au sens où le terme n'existe pas en droit interne ivoirien, mais désigne communément une catégorie bien précise de prisonniers dans la vie politique ivoirienne. », (cf. Rapport n°3-2016, "La question de la torture", p. 6).

1.3. Répartition des prisonniers politiques en 2016 par lieu de détention

Tableau n° I – Prisonniers politiques en 2016

LIEUX DE DETENTION	30/03/2016	20/09/2016
MACA	190	173
MAMA	7	4
KATIOLA	7	0
DIMBOKRO	6	6
CAMP PENAL DE BOUAKE	6	8
BOUNA	5	1

TOUMODI	5	4
SEGUELA	4	5
MAN	3	3
ECOLE DE GENDARMERIE	3	4
BOUNDIALI	3	3
DABOU	2	2
NON PARVENUS		11
HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE BINGERVILLE		1
TOTAL	241	225

Le portrait partiel donné par le Tableau n°1 montre que le nombre de prisonniers politiques en Côte d'Ivoire entre mars et septembre 2016 n'a baissé que de 16 personnes, soit 6.6 %. Cela marque à notre avis la grande timidité du Gouvernement ivoirien à se défaire des reliquats de la crise postélectorale survenue en 2011.

Même si la MACA, plus grande prison du pays, demeure le grand dépositaire de prisonniers politiques, c'est l'ensemble du pays qui, *de facto*, est touché par cette idée que les opposants survivants n'ont de place en Côte d'Ivoire qu'en exil ou en prison.

On notera d'ailleurs que la plus ignominieuse de toutes les prisons, le Camp Pénal de Bouaké (ville du Centre du Pays considérée comme "capitale" de la rébellion armée) est celle-là même qui accueille l'essentiel des personnalités connues du Front Populaire Ivoirien, comme pour les séparer un peu plus de leurs familles et accentuer la pression psychologique sur elles.

Sans cesse réaffirmée, la position de notre Parti sur la question est la suivante : « La libération de l'ensemble des prisonniers politiques, six années après le drame qu'a connu la nation ivoirienne, l'arrêt de toutes les poursuites intentées ça et là et tendant à restreindre la liberté d'expression et de réunion, ainsi que le retour sécurisé des exilés de la crise postélectorale dans leur pays, la Côte d'Ivoire, constituent pour le Front Populaire Ivoirien, des éléments

essentiels et majeurs du processus de réconciliation nationale et de normalisation souhaitée de la vie sociopolitique ivoirienne.» (cf. Rapport n°3-2016, ‘‘La question de la torture’’, p. 6-7).

CHAPITRE 2

Aperçu général de la situation des prisonniers politiques en janvier 2017

2.1. Précisions

Afin de garantir le respect de la vie privée de certaines personnes, nous ne présentons pas les noms des détenus, sauf dans des cas exceptionnels, lorsqu’il s’agit de personnalités déjà connues par le grand public et/ou que cela peut éclairer le lecteur.

2.1. Aperçu général

Il y a à ce jour 228 prisonniers politiques officiellement recensés en Côte d’Ivoire, dont 58 membres des ex-Forces de Défense et de Sécurité (ex-FDS).

Par ‘‘officiellement recensés’’, il faut entendre que ces détenus sont en vie et se trouvent dans les liens de la détention au sein de maisons d’arrêt officielles où il est possible à leurs avocats et leur famille de leur rendre visite.

Onze (11) de ces détenus viennent de se voir servir une condamnation aux assises. Il s’agit de 10 civils et pour le dernier d’un ex-membre des FDS¹.

Vingt (20) de ces détenus ont été inculpés en novembre 2016 suite aux manifestations de l’opposition représentative contre la réforme constitutionnelle initiée par le clan présidentiel. Le chef d’inculpation générique était : Outrage, casse et menaces. Ils se répartissent de façon suivante : quinze (15) à la MACA, trois (3) à Dabou et deux (2) à Sassandra.

¹ FDS : Forces de Défense et de Sécurité

Depuis 2012, le nombre total de détenus connaissait une tendance baissière. De 2016 à janvier 2017, le nombre brut de détenus politiques a connu une légère augmentation, de l'ordre de trois (3) personnes. Il faut imputer cette inversion de tendance au climat sociopolitique délétère en fin d'année 2016 en Côte d'Ivoire ; le nombre de nouveaux incarcérés et de libérés s'équilibrant à peu près.

CHAPITRE 3

Répartitions des personnalités politiques emprisonnées en janvier 2017

3.1. Répartition des personnalités par catégorie et lieu de détention

Les personnalités de l'ancien régime ou proches du Front Populaire Ivoirien, Parti de Laurent Gbagbo, sont au nombre de onze (11).

Elles sont regroupées par catégorie et lieu de détention dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° II – Répartition par catégorie et lieu de détention de personnalités

ORDRE	NOM ET PRENOMS	M-D	Qualité	LIEU DETENTION	STATUT
1	ABEHI JEAN NOEL	EN 2013	Ex-FDS	MAMA	CD5
2	ASSOA ADOU	09/01/2015	Civile	CP BOUAKE	PREVENU
3	BAI DREPEUBA PATRICE	09/12/2011	Civile	CP BOUAKE	CD10
4	DAHI NESTOR	01/07/2015	Civile	C. P. BOUAKE	PREVENU
5	DOGBO BLE BRUNO	EN 2011	Ex-FDS	EG ABJ	CD35
6	EHIVET SIMONE GBAGBO	EN 2011	Civile	EG ABJ	CASS CD
7	KOUA JUSTIN	05/05/2015	Civile	CP BOUAKE	PREVENU
8	LIDA KOUASSI MOISE	27/10/2014	Civile	MAMA	PREVENU
9	OULAYE HUBERT	05/05/2015	Civile	DABOU	PREVENU
10	SEKA YAPO ANSELME	EN 2013	Ex-FDS	MAMA	CD15
11	VAGBA FAUSSIGNAUX	28/06/2011	Ex-FDS	EG ABJ	CD20

3.2. Commentaires

On remarquera qu'aucune de ces personnalités, même parmi les sept civiles, ne se trouve enfermée dans la prison d'Abidjan, la MACA, la plus accessible et la plus grande prison de Côte d'Ivoire.

Pourtant, ces personnalités y seraient d'un accès plus facile pour leurs avocats et les membres de leur famille en charge de leur procurer nourriture et médicaments. La ville d'Abidjan leur offrirait également un plateau médical plus adapté pour leurs soins.

La moitié d'entre elles, bien au contraire, à savoir le Ministre Assoa Adou et Messieurs Bai Patrice, Dahi Nestor et Koua Justin, se trouvent dans les liens de la détention au Camp Pénal de Bouaké, de triste réputation.

Il faut savoir que quatre personnalités - les Ministres Assoa Adou et Oulaye Hubert, ainsi que les responsables de la Jeunesse du Front Populaire Ivoirien (F.P.I.) que sont Messieurs Koua Justin et Dahi Nestor - ont été arrêtées pour leur participation au Congrès du Front Populaire Ivoirien ayant porté Laurent Gbagbo, actuellement détenu à la Haye, à la Présidence de son Parti.

Le Gouvernement de Monsieur Ouattara avait en effet décidé de "choisir" lui-même "son" opposition. Il s'est donc invité au débat interne au FPI en décidant de reconnaître Monsieur Pascal Affi N'Guessan, ancien Premier Ministre de Laurent Gbagbo, radié du FPI, comme "Président" de ce Parti, en lieu et place du Président Laurent Gbagbo, élu.

Certains autres Partis de l'opposition ont subi un sort identique. Il existerait ainsi "deux" PIT (Parti Ivoirien des Travailleurs) et "deux" MFA (Mouvement des Forces d'Avenir).

Les personnalités qui collaborent à la politique de Monsieur Ouattara se voient offrir des avantages puisés sur les deniers publics. Ainsi un projet de loi adopté le mercredi 6 avril 2016 en Conseil des ministres, octroyait-il à Monsieur Pascal Affi N’Guessan le statut de ‘‘Chef de l’Opposition avec rang de Ministre d’Erat’’. Les autres le paient dans leur chair et leurs droits.

Ces pratiques antédiluviennes illustrent, de notre point de vue, la réalité multiforme de la violence d’Etat exercée à l’encontre des citoyens. Elles portent à notre avis atteinte à la Constitution, aux libertés civiques, aux libertés d’expression et de réunion. Et sont la marque d’une dangereuse dérive autocratique.

Quand aux trois autres civils, ils se retrouvent ou à la périphérie d’Abidjan (le Ministre Oulaye Hubert est ainsi incarcéré à Dabou) ou à Abidjan mais enfermés dans des camps militaires. Mme Simone Gbagbo, épouse de l’ancien Président Laurent Gbagbo, séjourne actuellement à l’Ecole de Gendarmerie d’Abidjan (EGA). Quant au Professeur Moïse Lida Kouassi, Ministre de la Défense en 2002, au moment où éclate la rébellion conduite par l’actuel Président du parlement ivoirien, il est enfermé à la Maison d’Arrêt Militaire d’Abidjan (MAMA).

CHAPITRE 4

Répartitions des prisonniers politiques en janvier 2017

4.1. Prisonniers politiques par catégorie et lieu de détention

Cette partie permet de présenter les répartitions des prisonniers politiques sur l’ensemble du territoire national pour le début de l’année 2017.

On notera cependant qu’ont été aussi comptabilisées ici les personnes détenues au Libéria – toujours inculpées - dans le cadre de la crise postélectorale

ivoirienne de 2011. L'analyse des tableaux n'y fera pas spécifiquement allusion du fait de leur faible nombre.

Tableau n° III – Répartition par catégorie et lieu de détention des prisonniers politiques

20 janvier 2017

LIEUX DE DETENTION	CIVILS	MILITAIRES	TOTAL
MACA	143	39	182
CAMP PENAL DE BOUAKE	8	4	12
LIBERIA	7	0	7
DIMBOKRO	0	4	4
MAMA	1	3	4
MAN	0	3	3
BOUNDIALI	3	0	3
ECOLE DE GENDARMERIE	1	2	3
TOUMODI	0	2	2
HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE BINGERVILLE	0	1	1
DABOU	4	0	4
SASSANDRA	2	0	2
BOUNA	1	0	1
TOTAL	170	58	228

4.2. Analyse des données

Le Tableau n° III aide à se rendre compte, comme cela a été indiqué plus haut, du nombre constant de plus de 200 personnes toujours détenues en Côte d'Ivoire pour leurs opinions.

Sa lecture permet plus précisément de constater que :

- Le lieu de détention le plus important demeure la MACA (Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan). La MACA comptabilise en effet 182 détenus sur les 228, soit 80 % de l'effectif total.

Graphique n° I – Effectif par lieu de détention

- On remarquera également que les ex-FDS ne représentent qu'un quart des détenus politiques, soit 58 personnes sur 228.

Graphique n° II – Effectif par catégorie

- Le faible pourcentage d'anciens membres des Forces Armées dans l'effectif total peut s'expliquer : Les 198 personnes arrêtées et encore emprisonnées depuis 2012 sont essentiellement des civils ayant participé à des activités politiques de l'opposition.
- Ces civils, au nombre de 170, représentent 75,59 % de l'effectif total de prisonniers, soit les trois quarts d'entre eux.
- Une seule personne (un militaire) est en détention à l'Hôpital Psychiatrique de Bingerville. Du fait de tortures apparemment subies ou de l'emprisonnement prolongé, plusieurs de ces prisonniers souffriraient de troubles psychiques. L'Etat devrait leur fournir une prise en charge psychologique sans attendre la chronicisation ou la situation de péril imminent où ils deviendraient dangereux pour eux-mêmes et/ou les autres.

4.3. Répartition selon le statut judiciaire

Tableau n° IV – Répartition par catégorie et statut judiciaire

20 janvier 2017

STATUT JUDICIAIRE	CIVILS	MILITAIRES	TOTAL
CONDAMNES	47	18	65
INCULPES	123	40	163
TOTAL GENERAL	170	58	228

Concernant les prisonniers politiques civils, seulement 47 d'entre eux sur 170, soit 27,64 % avaient fait l'objet de condamnations jusqu'à fin janvier 2017.

On retrouve un taux voisin chez les prisonniers politiques militaires : seules 18 sur 58 personnes incarcérées (soit 31,03 %) ont été condamnées à fin janvier 2017.

De façon globale donc, sur les 228 prisonniers politiques ivoiriens, seulement 65 personnes, soit un peu moins d'un tiers (28,50 % exactement), avaient fait l'objet de jugement au début de l'année 2017.

Ce qui signifie que plus des deux tiers, soit 71,49 % d'entre eux, six années après l'accession de Monsieur Ouattara au pouvoir, n'ont toujours pas à ce jour bénéficié de procès, et encore moins de procès équitable.

Cette lecture montre la faible capacité de la justice ivoirienne à traiter les dossiers politiques dans des délais raisonnables.

4.4. Répartition selon le statut judiciaire et les dates des mandats de dépôt

Tableau n° V – Répartition par mandat de dépôt et par statut judiciaire

20 janvier 2017

STATUT JUDICIAIRE	MD 2011	MD 2012	MD 2013	MD 2014	MD 2015	MD 2016	TOTAL
Condamnés	19	25	11	10	1	0	65
Inculpés	11	56	14	23	17	41	163
Total Général	30	81	25	33	18	41	228

La connaissance des différentes dates de mandat de dépôt est importante pour éclairer les points suivants :

- Sur les 30 personnes encore en détention depuis 2011, il y en a 11 qui ne sont toujours pas passées en jugement, plus de six années après les faits qui leur seraient reprochés.
- De même, 56 des 81 personnes incarcérées depuis 2012 n'ont toujours pas été jugées, soit les deux tiers des personnes emprisonnées depuis cette année.
- En définitive, seulement 40 % des personnes emprisonnées depuis les années cumulées de 2011 et 2012 ont pu bénéficier d'un jugement. Soixante-sept (67) personnes se trouvent privées de liberté depuis les années 2011 et 2012 sans que ni elles, ni leurs avocats et ni leur famille ne puissent être situés sur leur sort.
- Contrairement au discours officiel, cent onze (111) personnes, soit près de la moitié de l'effectif total des prisonniers politiques (48,68 % exactement), se trouvent encore dans les liens de la détention pour des faits remontant aux années 2011 et 2012. Ne

pourraient-elles, ne serait-ce que pour des raisons humanitaires, bénéficier d'une liberté provisoire ?

- La Côte d'Ivoire se retrouve à notre avis en porte-à-faux avec les traités internationaux signés et ratifiés au sujet du respect des droits des personnes. Ces textes insistent sur la nécessité de procéder à des jugements "dans un délai raisonnable" et attachent une grande importance au respect des opinions politiques et à la tolérance religieuse.
- Pis, les traitements inhumains et dégradants supposés infligés lors des arrestations ou au cours des interrogatoires (dans des camps militaires ou à la DST) pourraient selon nous être assimilés à des actes de torture. Ils devraient donner lieu à des enquêtes approfondies et indépendantes.
- L'analyse du tableau n° V indique enfin que depuis 2014, ce sont en moyenne un peu plus de trente (30) personnes qui se voient inculpées chaque année en Côte d'Ivoire pour avoir tenté de jouir de la liberté d'opinion. Les chefs d'inculpation (atteinte à la sûreté de l'Etat, offense au chef de l'Etat, discrédit sur des décisions de justice ou trouble à l'ordre public...) sont toujours en lien avec des activités politiques de l'opposition (meetings, marches...). Ces personnes doivent être considérées comme des détenues d'opinion.
- En instrumentalisant selon toute apparence l'appareil judiciaire, le Gouvernement s'installerait durablement dans une posture autocratique rappelant les années de plomb du Parti unique.
- La détention d'opposants ou supposés tels sape les fondements de la cohésion entre les différents peuples vivant en Côte d'Ivoire. Cette pratique inique, remise au goût du jour et caractéristique du

régime de Monsieur Ouattara, constitue selon nous un indicateur important de mauvaise gouvernance. Car elle porte atteinte à la Constitution, à la liberté d'opinion et de réunion et vise à étendre, de manière abusive, les prérogatives d'une organisation privée (le RDR, Parti de Monsieur Ouattara) en matière judiciaire.

CONCLUSION

Tous les détenus politiques ivoiriens le sont pour des supposées infractions, et en réalité selon nous pour leur lien supposé ou réel avec le Président Laurent Gbagbo, ou pour avoir tenté d'exprimer une opinion.

Les périodes de tensions politiques (meetings, marches etc.) sont en effet régulièrement suivies d'arrestations et d'emprisonnements, ce qui n'est bon à long terme, ni pour la démocratie, ni pour l'environnement des affaires par ailleurs exagérément dominé par la corruption et la prévarication.

Ainsi, alors que l'opposition représentative avait appelé à des marches et à un boycott du référendum constitutionnel, qualifié de "référendum présidentiel" par la presse française en ce qu'il visait à accroître durablement les pouvoirs du Président de la République ivoirienne, ce sont vingt (20) personnes qui se sont trouvées mises sous mandat de dépôt en novembre 2016. Deux mois plus tard éclataient des mutineries sur l'ensemble du territoire national. Des arsenaux militaires semblent avoir été pillés.

C'est une constante de la justice ivoirienne – pour les dossiers ayant trait aux prisonniers politiques – de ne juger en majorité que les partisans du Président déchu par la force Laurent Gbagbo. Et en outre de ne pas le faire dans des délais raisonnables.

Les résultats produits par cette justice ne nous semblent pas de nature à favoriser l'éclatement de la vérité, ni à consolider la cohésion et la réconciliation nationale. Le pouvoir autocratique, autiste, installé dans le Pays depuis 2011, semble faire de la "vengeance juridique"

Il paraît convaincu, à tort, que le retour à la pensée unique constituerait un gage de stabilité susceptible de consolider son régime.

Il apparaît enfin évident que la réconciliation et la cohésion nationale ne soient pas inscrites dans sa ‘‘feuille de route’’.

Et il apparaît clairement en définitive que la violence d’Etat lui tienne lieu de mode de gouvernance afin que, ajouté aux traumatismes de la guerre, s’installe un climat de terreur suffisant pour décourager toute velléité de contestation politique.

Ce qui est incriminé ici, en sus des artéfacts juridiques, est le manque de visibilité à long terme de l’équipe dirigeante. Car la Côte d’Ivoire, pays d’immigration, est d’abord un Etat qui s’enrichit de sa diversité culturelle, régionale, politique et religieuse. Et il faut lui éviter de tomber à nouveau dans les travers du passé.

Et si les ‘‘procès politiques’’ sont réapparus dans le paysage politique ivoirien à l’occasion de l’accession violente de Monsieur Ouattara au pouvoir, la justice ivoirienne aura dû, plus de six ans après l’instauration de ce nouveau régime, développer l’expertise suffisante lui permettant, en toute indépendance, l’accélération des procédures et le développement de l’équité vis-à-vis des droits des citoyens.

Réfléchir à une autre forme de justice à même de permettre de liquider les scories de la crise postélectorale s’avère impérieux.

Etant donné le contexte politique ivoirien, et si l’on devait relever les tendances politiques supposées ou réelles des détenus d’opinion en Côte d’Ivoire et certains indicateurs sociologiques, on remarquerait d’ailleurs que les régions et les religions d’appartenance ainsi que les choix politiques supposés de ces détenus ne paraissent pas indifférenciés pour les Gouvernants.

En définitive, si on se réfère aux conditions et moments d’arrestations, chefs d’inculpation, durée d’emprisonnements, absences de jugement, lourdeurs des peines complémentaires, motifs sous-tendant la sélection des personnes emprisonnées, il y a non seulement en Côte d’Ivoire des prisonniers politiques, mais en plus :

(1) une reproduction sur le plan judiciaire de la fracture anthropologique Nord/Sud qu'a connue le Pays ;

(2) une inféodation de l'appareil judiciaire à un Parti politique de Gouvernement, le RDR, Parti de Monsieur Alassane Ouattara

(3) et une nécessité historique de repenser la cohésion sociale pour garantir la stabilité du pays.

Notre Pays a, plus que jamais, au vu de l'actualité (mutineries, grèves, répressions...), besoin de dialoguer avec lui-même et de se donner les moyens de garantir une paix durable et inclusive.

Cela passe, évidemment, par la libération de tous les prisonniers politiques, le retour sécurisé des exilés et la normalisation de sa vie politique interne.